

**Procès Verbal Séance du Conseil Municipal
du 23 novembre 2020**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 19 octobre 2020.

L'an deux-mil vingt, le vingt-trois novembre,
le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 novembre 2020

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr GAUDIN Renaud, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mme ELINEAU Claudine, Mr GAUDIN Julien.

Monsieur BOURGEOIS Laurent a été désigné secrétaire de séance.

1 – DECISION DU MAIRE :

Par délibération du 21 juillet 2020 et conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Mr le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

- Décision du Maire :
- 21/10/2020 : Renonciation Droit de préemption parcelle A 1320, 5 Rue du Petit Bois
- 29/10/2020 : Renonciation Droit de préemption parcelle A 1354, 8 Rue de Saint Joseph
- 05/11/2020 : Renonciation Droit de préemption parcelle A 2100, 3 Rue des Alisiers
- 19/11/2020 : Renonciation Droit de préemption parcelles A 2215 et 1505, 7 Rue du Petit Bois

2 – DELIBERATIONS :

DELIB N° 2020.11.01 : CAMPING DES OUCHES – APPROBATION TARIFS 2021

Suite au travail de la commission camping, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle tarification des chalets proposée pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *D'approuver les tarifs pour l'année 2021 tels que présentés ci-joint.*

DELIB N°2020.11.02 : Modification numérotation Rue du Stade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier la numérotation des parcelles de la Zone Artisanale située Rue du Stade afin de mettre celle-ci en conformité avec les numéros de voie attribués aux entreprises lors de leurs dépôts de Permis de construire.

Il présente la nouvelle numérotation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- *De numérotter les parcelles de la Rue du Stade telles qu'indiqué sur le plan joint*
- *Cette délibération annule et remplace la précédente n° 2018.12.02*

DELIB N°2020.11.03 : Crise sanitaire - Annulation Loyers commerces

Vu le decret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le decret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant la crise sanitaire et économique que traverse la France liée à l'épidémie de coronavirus,

Considérant l'impact de cette crise sur les activités économiques et notamment les petits commerces,

Considérant l'importance pour la commune de pouvoir accompagner et contribuer au maintien de l'activité économique sur son territoire,

Considérant que la commune est propriétaire des deux locaux commerciaux occupés l'un par le bar-épicerie-dépôt pain et l'autre par la coiffeuse, qui constituent les deux seuls commerces de la commune,

Considérant que la commune met également à disposition d'un camion pizza un emplacement de parking une fois par semaine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- *De renoncer à la perception du loyer et de la licence du bar-épicerie-dépôt pain et du loyer de la coiffeuse pendant les différentes périodes de fermeture de ces établissements imposées dans le cadre de l'urgence sanitaire,*
- *De renoncer à la perception du droit de place du camion pizza pendant la 1^{ère} période de confinement.*

DELIB N° 2020.11.04 : Adhésion au service de medecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

• Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;

• Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

• Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

• Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

• Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

• Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée telles que décrites dans la convention à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- *De solliciter l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée;*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;*
- *De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.*

DELIB N° 2020.11.05 : TRAVAUX SALLE POLYVALENTE – AVENANT N°1 LOT 11 CLOISONNEMENT ISOLATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la salle polyvalente, le marché concernant le lot 11 : Cloisonnement Isolation, doit être modifié afin de prendre en compte l'avenant n°01.

Il présente le devis établi par l'entreprise GUIGNE. Il a pour objet la réalisation d'une cloison de séparation supplémentaire entre les sanitaires existants et la future salle de réunion pour un montant de 975.00 € HT.

Le montant total du Lot 1 : Cloisonnement Isolation, passe donc de la somme de 33 436.17 € HT à la somme de 34 411.17 € HT. (trente-quatre mille quatre cent onze euros et dix-sept centimes).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- *D'accepter le projet d'avenant tel que présenté ci-dessus*
- *De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant à intervenir.*

3 - DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

- **Lotissement Les Brosses** : Les travaux se poursuivent. Le conseil municipal est toujours en attente du devis renégocié concernant la citerne enterrée. Sur les 18 lots, il en reste seulement deux non réservés.
- **Travaux salle polyvalente** : Les travaux se poursuivent sans retard.
- **Travaux local associations** : le service technique doit intervenir dans les prochains jours pour préparer l'intervention de l'entreprise de maçonnerie en décembre.
- **Travaux ponton de pêche** : Les travaux de maçonnerie sont terminés, intervention de l'entreprise Guilbaud pour la pose du ponton à la mi-décembre.
- **Travaux bâtiment accueil camping** : Reste une porte à poser par l'entreprise Guilbaud. Les devis pour la rampe d'accès PMR sont en cours.
- **Compte rendu réunion avec EPF pour l'ancien presbytère** : cette réunion a permis de redéfinir l'étendue de la convention et de préciser le cahier des charges, avec notamment les différentes activités que souhaite accueillir la commune dans ce bâtiment (professions médicale, commerces, salle de réunion..).
- **Projet Eco quartier** : rencontre avec les familles Poiraudeau et Perrocheau concernant le possible achat de leurs terrains par la commune via l'EPF. Après avoir entendu les différentes simulations du prix d'achat, du coût de viabilisation et du prix de vente, le Conseil est réservé quant à l'opportunité de réaliser cette opération. De nouvelles simulations doivent être faites avant de prendre une décision définitive.
- **Personnel - recrutement PEC** : entretien avec trois candidats le mardi 24 novembre 2020.

4 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

- **CCPA** :
 - **Piste d'athlétisme** : la communauté de communes souhaite avoir l'avis des conseillers municipaux sur le projet de construction de cette infrastructure.
Les conseillers conviennent de l'intérêt qu'un tel équipement pourrait avoir notamment pour les scolaires, mais soulignent que le coût prévisionnel est bien supérieur au budget initial et se posent la question de l'emplacement qui est une des causes de ce surcoût. Pour ces raisons seulement un conseiller est favorable au projet tel qu'envisagé par la CCPA, quatre sont contre et le reste du conseil

5 – QUESTIONS DIVERSES

- Acquisition terrain Rue des Moulins

Mr le Maire fait part au conseil de la demande de la famille Prouteau qui souhaite vendre une maison et un terrain Rue des Moulins. Lors du bornage, il est apparu que la route, au niveau du stop de la Rue des Moulins, empiète largement sur le terrain privé. Il conviendrait donc de mettre le cadastre en conformité avec la réalité.

- Conseils Locaux de Vendée Eau :

Mr le Maire informe le conseil de la nécessité de désigner un correspondant au sein des Conseils locaux de Vendée Eau.

Le Conseil Municipal désigne Evelyne MORNET.

- Commission de contrôle liste électorale :

Mr le Maire informe le conseil de la nécessité de désigner un conseiller municipal pour participer aux travaux de la commission de contrôle de la liste électorale.

Le Conseil Municipal désigne Gabrielle CHARIAUD.

Prochaine réunion : 11 janvier 2021

En Mairie le 24 novembre 2020

Le Maire

Michel PAILLISSON

